



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
9^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 28 mai 2018 au BSP à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal n° 8 du 28 mai 2018
2. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission SI-TP-Environnement-Energie en remplacement de Mme Marlène Burri Perret-Gentil, démissionnaire
3. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Mme Marlène Burri Perret-Gentil, démissionnaire
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour débiter les travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL)
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire concernant le projet de rationalisation des bâtiments scolaires
6. Motions et interpellations
 - 6.1 Motion du parti des Verts : « Pour des installations de Fitness Urbain au bord du lac »
7. Communications du Conseil communal
8. Questions – divers

M. Patrice Zürcher, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée, au public et à la presse.

Présents : 24 présents
Excusés : 5 excusés
Majorité : 13

Conseil communal : **Mme Martine Steiger Burgos** excusée

1. Procès-verbal n° 8 du 26 mars 2018

Votation : *accepté à l'unanimité*

2. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission SI-TP-Environnement-Energie en remplacement de Mme Marlène Burri Perret-Gentil, démissionnaire

Le groupe Les Verts propose M. Adnan Peco.

Seul en lice, **M. Adnan Peco** est nommé à la Commission SI-TP-Environnement-Energie

3. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Mme Marlène Burri Perret-Gentil, démissionnaire

Le groupe Les Verts propose M. Adnan Peco.

Seul en lice, **M. Adnan Peco** est nommé à la Commission des naturalisations et des agrégations

4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour débiter les travaux de révision du plan d'aménagement local (PAL)

M. François Barben, conseiller communal en charge de l'urbanisme, introduit le rapport et apporte quelques précisions.

M. Laurent Besancet, Commission financière

La commission financière s'est réunie pour débattre de la demande de crédit. Comme expliqué par M. Barben, il s'agit d'un premier crédit qui permettra de chiffrer plus précisément le montant des crédits suivants et d'établir un cahier des charges. Les membres ont posé diverses questions au sujet du montant important et se sont posé demandé si cette dépense était justifiée, sachant que de toute manière la dépense totale correspondant à la révision du PAL devra être légalement consentie. La Commission financière se pose également la question de savoir s'il est nécessaire de réaliser rapidement ce PAL. A cela, le Conseil communal a répondu à toutes nos interrogations et nous prenons note que la révision du règlement de construction et l'élaboration d'un plan communal des énergies passaient obligatoirement par la révision du PAL. C'est à l'unanimité des membres présents que la demande de crédit a été acceptée.

M. Jérôme Evrard, groupe PLR

Le groupe PLR s'est réuni le 20 mai 2018 et après diverses questions qui ont obtenu réponses à satisfaction, le groupe PLR a accepté la demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

Mme Michèle Gillard, groupe Les Verts

Les Verts se sont réunis le 20 mai 2018. Les questions soulevées ont trouvé réponse à satisfaction grâce à la conseillère communale présente. Les Verts ont accepté à la majorité la demande de crédit.

Mme Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod, groupe socialiste

Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport présenté. Ils prennent acte de la dépense et relève que pour des néophytes, ils ont l'impression que les informations sont déjà disponibles sur le cadastre de la Commune. Le parti socialiste accepte à l'unanimité la demande de crédit.

M. Pascal Brander souhaite poser une question avant de répondre au nom du groupe Vert'libéral. Il remarque que dans les documents rendus, le logo du bureau Urbaplan apparaît. Etant donné que les montants sont importants, il souhaite savoir si ces travaux seront mis en soumission ou sont d'ores et déjà attribués d'office à un seul mandataire.

M. François Barben répond que pour toute dépense supérieure à CHF 50'000.- nous avons l'obligation d'obtenir plusieurs offres. Mais c'est le bureau Urbaplan qui va créer le cahier des charges.

M. Pascal Brander, groupe Vert'libéral

Le groupe Vert'libéral accepte la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté

Votation : accepté à l'unanimité

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'étude complémentaire concernant le projet de rationalisation des bâtiments scolaires

M. Thomas Zeller, conseiller communal en charge de l'instruction publique, introduit le rapport et apporte quelques précisions.

M. Laurent Besancet, Commission financière

La Commission financière a étudié la demande de crédit et s'est posé la question de la nécessité de procéder à une expertise toxique sur les trois bâtiments. Le Conseil communal est persuadé que cet élément est primordial pour faire le choix de l'une des trois variantes. Les discussions menées au sein de la Commission nous ont finalement incitées à partager cet avis. Pour le solde, cette demande n'a pas suscité d'autre discussion et c'est à l'unanimité que la demande de crédit a été acceptée.

Avis des groupes**M. Pascal Begert, groupe Les Verts.**

Les Verts approuvent à l'unanimité la demande de crédit d'étude. Ils considèrent que ce crédit est un pré-requis indispensable dans le projet de rationalisation des bâtiments scolaires.

M. Michel Monnier, groupe PLR

Le groupe PLR a accepté à l'unanimité la demande de crédit.

M. David Wintgens, groupe socialiste

Le groupe socialiste se demande s'il ne faut pas un peu s'inquiéter du fait qu'il faille déjà fournir des rallonges budgétaires. Cela préfigure d'autres augmentations de coûts. Il se pose la question du coût final de l'ensemble du projet. Comme il vaut probablement mieux faire des études fouillées plutôt que d'avoir de mauvaises surprises, le groupe socialiste accepte à l'unanimité le crédit.

M. Pascal Brander, groupe des Vert'libéral

Le groupe Vert'libéral s'est réuni le 20 mai 2018 et ont accepté à l'unanimité la demande de crédit.

Lecture de l'arrêté**Votation : accepté à l'unanimité****6. Motions et interpellations****6.1 Motion du parti des Verts : « Pour des installations de Fitness Urbain au bord du lac »**

Mme Michèle Gillard, du groupe Les Verts, donne des précisions sur la motion déposée. Il s'agit d'installations qui sont fixes avec certaines parties mobiles. Des installations pour les seniors sont également disponibles. De telles installations ont un certain coût. Pour exemple la Tour-de-Peilz vient de demander un crédit de CHF 50'000.-. Le Canton de Neuchâtel a une commission qui pourrait allouer des subventions et étant donné qu'une assurance maladie est installée dans notre Commune, une demande de sponsoring pourrait être sollicitée. Une collaboration avec la Commune de Saint-Blaise pourrait être mise sur pied en mettant l'installation à cheval sur les deux communes. Les Verts sont confiants en la créativité du Conseil communal pour faire des propositions et trouver des solutions afin d'obtenir des installations de qualité à un coût raisonnable. Actuellement, sur ce qui s'est fait aujourd'hui comme installations, pas d'acte de vandalisme. La Commune d'Hauterive a un réseau d'activités physiques qui remporte un grand succès, un parcours Vita existe dans le haut du village, mais il n'y a rien au bord du lac. A chaque endroit où de telles installations ont été construites, un lien intergénérationnel s'est créé entre les jeunes et les personnes âgées. Les Verts pensent que pour un coût raisonnable, ce genre d'installation pourrait être intéressant. Ils demandent au Conseil communal d'étudier la motion.

La motion est renvoyée au Conseil communal pour un rapport dans un délai de 6 mois maximum comme le préconise le Règlement de commune.

7. Communications du Conseil communal

M. Thomas Zeller, président du Conseil communal, informe l'assemblée qu'une collaboration intercommunale (La Tène, Saint-Blaise et Hauterive) avec les agents de sécurité publics a été mise en place avec assermentation afin de leur permettre de se remplacer en cas de congé/vacances/absences/service militaire/maladie/etc. L'acquisition en commun d'un radar éducatif permettant également d'obtenir des statistiques du nombre de véhicules et de la vitesse est en cours.

En l'absence de **Mme Martine Steiger Burgos**, **M. Thomas Zeller** donne des nouvelles à propos du projet de nouveau terrain de football. La demande de crédit est repoussée en juin, car le rapport technique comparatif demandé par la Commission financière a suscité de nouvelles questions, exigeant des analyses complémentaires. En effet, différents éléments du projet préconisés par précaution par le bureau d'étude (drainage, bassin de rétention raccordé au système d'évacuation des eaux et mise partielle en décharge de type E des terres excavées (décharge pour terre polluée) avaient considérablement renchéri les deux variantes du projet (terrain synthétique et rénovation du gazon naturel). Après discussion avec le Service de l'environnement et au vu de la faible pollution constatée dans les sondages, il semble que tout ou partie de ces mesures ne soient pas nécessaires. L'Etat nous autoriserait donc à laisser les eaux s'infiltrer naturellement dans le sol. Il est nécessaire aujourd'hui de nous assurer que cette infiltration est possible, autrement dit de nous assurer que le sol est effectivement capable d'absorber l'eau rapidement et de la laisser s'infiltrer. Sur un terrain synthétique, cette capacité doit être plus importante que sur un terrain naturel, étant donné qu'il n'y a pas d'herbe pour absorber une partie de l'eau.

Il rappelle également le duel intercommunal «La Suisse bouge » entre les communes d'Hauterive et de Saint-Blaise, qui se déroule du 1^{er} mai au 3 juin 2018. Toutes les personnes sont invitées à la marche du samedi 2 juin 2018 entre Hauterive et Saint-Blaise, départ et arrivée au Centre sportif.

M. Jean Wenger, conseiller communal, donne quelques informations au sujet du temple de Saint-Blaise. Les communes de Saint-Blaise et d'Hauterive sont copropriétaires du temple. Des travaux deviennent indispensables. Une étude avait été demandée pour la réfection des façades, clocher, toit, charpente, peintures, portail d'entrée, fenêtres et vitraux, installations techniques et enfin parvis. Cette pré-étude est terminée et il s'agit maintenant, d'établir un cahier des charges. Trois bureaux d'architecture seront invités à nous faire des propositions. Nous allons ensuite créer une commission spéciale, formée de représentants politiques des deux communes et une représentation de la paroisse. Nous disposons d'une réserve d'environ CHF 500'000.-. Le coût total est estimé à 1,5 millions de francs, dont à déduire les diverses subventions.

M. Jean Wenger donne également des nouvelles de la CEN. Après deux ans de tergiversations de la Commune de La Tène, nous avons repris les négociations avec l'Etat de Neuchâtel dans le but de réaliser ce projet avec les communes actuelles de la CEN (Cressier, Cornaux, St-Blaise, Hauterive), ainsi que la Commune du Landeron. Pour ce qui concerne la déchetterie de Cornaux, le Syndicat de la Châtellenie a voté il y a deux ans un crédit pour sa réfection. Toutes les autorisations sont maintenant accordées et la déchetterie sera fermée à partir du 4 juin pour une durée d'environ 8 semaines.

Prochaines séances du Conseil général :

25.06.2018

24.09.2018

26.11.2018

17.12.2018

8. Questions - divers

M. Patrice Zürcher demande à l'assemblée de réserver la date du 19 juin 2018 afin de marquer la fin de sa présidence. Une visite du Laténium et de ses dépôts est prévue ainsi que l'exposition ouverte en début de cette année. Les précisions sur la visite seront communiquées ces prochains jours par l'administration communale.

Mme Chantal Jaquet Cinquegrana se demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir la possibilité d'installer un container ou prévoir un emplacement pour déposer des sacs officiels de 110 litres dans la commune. **M. Jean Wenger** rappelle que le Conseil général avait choisi à l'époque des tambours de maximum 60 litres et indique que, par exemple, en Ville de Neuchâtel, c'est maximum 35 litres. Il prend note de la demande et indique qu'il y a la possibilité de déposer les sacs de 110 litres à Cottendart.

Mme Sandrine Muriset Jacot-Guillarmod s'inquiète de la sécurité des enfants et des piétons en raison des travaux entre la Rue du Château et celle de la Croix d'Or. Elle pose également la question sur la sécurité des enfants aux Jardillets étant donné le parcage sauvage des voitures. **M. Thomas Zeller** indique qu'un patrouilleur est présent au passage pour piétons durant les travaux. En ce qui concerne les Jardillets, il demandera à notre agent de sécurité de passer plus régulièrement.

M. Bruno Agerba, habitant du quartier, indique que ce ne sont ni les travaux, ni les places de parcs manquantes qui posent problème, mais bien les parents qui amènent leurs enfants aux Jardillets. C'est aux parents qu'il faut communiquer l'information afin qu'ils soient plus respectueux.

M. Alain Corbellari demande au nom du groupe socialiste des précisions quant à la politique de publications des constructions dans le Bulcom. Il leur semble qu'un certain nombre de constructions s'effectuent sans publication. Il demande que le choix des couleurs des façades (surtout dans le vieux village) soit à nouveau discuté en Commission d'urbanisme comme cela se faisait dans le temps. **M. François Barben** indique que pour les couleurs des façades, ceci a toujours été du ressort du Conseil communal. En ce qui concerne la parution dans le Bulcom, c'est un moyen d'information mais c'est la feuille officielle qui fait foi ! Ceci dit, hormis pour les sanctions de minime importance qui bénéficient de la signature des voisins, toutes les demandes de permis de construire paraissent dans le BulCom.

M. Pascal Begert souhaite savoir ce qu'il advient du projet commun entre Hauterive, Saint-Blaise et Neuchâtel de réhabilitation de la RC5. **M. Jean Wenger** indique qu'étant donné le changement de cheffe de dicastère à la Ville de Neuchâtel, le dossier a pris un peu de retard et sera repris dès la rentrée des vacances scolaires.

M. Pascal Bergert demande des informations concernant le chantier situé à Rouges-Terres 11, interrompu depuis environ 6 semaines. Il semblerait qu'il s'agisse d'un problème d'affaissement de la route. Le Conseil communal a-t-il des informations et peut-on faire bouger les choses ? **M. François Barben** informe que le Conseil communal est intervenu auprès du promoteur afin d'obtenir les raisons de l'arrêt du chantier. Il s'agit d'une analyse géologique qui doit être faite en complément. Dès que l'Etat aura reçu et validé les analyses, le chantier pourra redémarrer.

M. Olivier Favre demande s'il y a une feuille de route avec les priorités en matière d'investissements. **M. Antonio Peluso** indique qu'il existe une feuille de route pour le Conseil communal depuis de nombreuses années. Il s'agit du plan des investissements. Il a été amélioré durant les derniers mois avec le concours d'un conseiller externe afin d'aider à préparer la planification financière pour les années 2019 à 2021. Il incombe au Conseil communal de définir des priorités, exercice qui est effectué régulièrement.

Mme Carole Bill demande au nom du parti socialiste pourquoi la Route du Brel a été ouverte deux fois à quelques mois d'intervalle et qui va payer. **M. Jean Wenger** rappelle que la réponse se trouve dans le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général.

Mme Lorena Villena Egas Sagne indique que lors de la course VTT, le Chemin des Carrières était encombré par des voitures et elle se demande comment les pompiers et les ambulances pourraient intervenir en cas d'incendie. Que peut-on faire pour qu'un tel événement ne se reproduise pas ? Elle demande s'il n'y a pas la possibilité d'ouvrir le parking de l'école pour les voitures ? **M. Thomas Zeller** répond que s'il s'agit d'une manifestation régionale et que la police et les pompiers donnent leur accord. Il indique qu'en ce qui concerne des manifestations non autorisées, comme celle vécue récemment à la Carrière Bleue en dessus de la prise Gaudet, il faut tout simplement appeler la police dès que les habitants remarquent que quelque chose ne fonctionne pas correctement.

La séance est levée à 20H40

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :

La Secrétaire:

Patrice Zürcher

Carole Bill